

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 19 octobre 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE le Lundi dix-neuf octobre, le conseil municipal de Salagnon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilbert DURAND.

Date de convocation du Conseil municipal : le 12 octobre 2015

Présents : **DURAND** Gilbert, **BARRET** Daniel, **DOMINI FAURE** Sylviane, **MARTIN** André, **CARREZ** Michèle, **MORAND** Virginie, **BOULIEU** Véronique, **DEMUTH** Aymeri, **BRISAUD** Cathy, **CONTASSOT** Raymond.

Absents : **NUGUET** Frédéric, **GANDILLON** Chrystèle

Excusés : **SAURA** Cyril, **PARADIS** Stéphane

Pouvoirs : **PARADIS** Stéphane à **BARRET** Daniel

YVRARD Fanny à **DEMUTH** Aymeri

Secrétaire : **CONTASSOT** Raymond,

Après approbation du compte rendu du 14 septembre 2015, Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

1/ DELIBERATIONS

PROJET K.PERSPECTIVE

Monsieur le Maire fait un bref résumé de l'historique de ce projet :

En 2012, la commune est sollicitée par un constructeur et un bailleur social pour un projet immobilier sur une parcelle communale située route de Sermérieu, près de l'école maternelle : il s'agit d'un ensemble de deux bâtiments avec commerces au rez de chaussée et logements au-dessus, et deux maisons jumelées. Un permis avait été déposé en 2012 et accordé. L'objectif premier de la commune était de créer un ensemble « commerces de proximité » sur le bas du village.

Depuis, il y a eu quelques modifications dans le projet au fils des diverses réunions avec les bailleurs sociaux, régionaux et locaux.

A ce jour, le bailleur social, l'OPAC de VILLEFONTAINE accepterait de prendre en charge les logements, le constructeur financerait les commerces et l'achat du terrain (190000 €)

Une projection des plans du projet avec insertion dans le site est proposée à l'assemblée.

Ce projet étant finalisé, monsieur le Maire propose aux conseillers de débattre et de se prononcer sur l'aboutissement de ce projet avec les partenaires, bailleurs social et constructeur.

Lors du débat, des interrogations sont posées par les élus :

- Quid des commerces en cas de non location
- Problème de circulation sur le parking avec la proximité de l'école maternelle : Monsieur le maire propose la possibilité de réaménager le parking de manière à « équilibrer » la circulation.
- Un élu se demande s'il ne serait pas judicieux de garder ce terrain communal pour un service public
- Sur le plan architectural, les bâtiments tels qu'ils sont prévus seraient un peu trop volumineux.

- Sur le plan paysager, l'église qui est un repère paysager serait partiellement masquée depuis la route de Sermérieu

Le débat étant clos, Monsieur le maire propose un vote à bulletin secret :

Résultat du vote :

- Pour : 2 voix
- Contre : 10 voix
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à 2 voix pour et 10 voix contre. Le projet immobilier tel qu'il a été présenté est abandonné.

Modification des statuts de la Communauté de Communes pour « Acquisition et installation de sanitaires à nettoyage automatique. »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération en date du 17 juin 2015 prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises pour la modification des statuts afin d'exercer à la place des communes membres la compétence :

« Equipement de sanitaires publics à nettoyage automatique. »

Il précise que, selon les dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le transfert de la compétence proposée.

Le Conseil Municipal, après avoir soumis ladite proposition, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité des membres votants** la modification des statuts de la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises, notamment l'article B bis de ses statuts et d'y ajouter la compétence :
« Equipement de sanitaires publics à nettoyage automatique. »
- Dit que cette délibération annule et remplace celle prise le 16 juillet 2015.

Achat de la parcelle N° 133 Section AD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bien cadastré section AD, parcelle 133 d'une contenance de 601 m² est en vente.

Ce bien est situé au centre du village à côté de deux parcelles appartenant à la Mairie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'acquisition de cette parcelle par la commune.

L'estimation proposée par le service Domaines est de 46000€. Cette proposition est acceptée par les propriétaires, les familles JARRIGE-LEMAS et POMMIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** à l'unanimité des membres votants l'achat de cette parcelle par la commune de Salagnon et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin d'effectuer les démarches liées à l'achat.

2/ COMMUNAUTE DE COMMUNES

- LA FUSION

La fusion avec les deux autres Communautés de Communes, l'Isle Crémieu et Le Pays des Couleurs devra avoir lieu au 1^{er} janvier 2017.

La loi a été votée le 5 août 2015.

Le projet doit être prêt pour septembre 2016. Un arrêté préfectoral sera établi. Les communes devront se prononcer ainsi que le Conseil Départemental. L'arrêté préfectoral définitif sera établi au plus tard le 31 décembre 2016.

Les résultats des études devraient arriver en juin 2016.

Une réunion à laquelle ont participé des élus et des collaborateurs des communes des trois communautés de communes concernées a eu lieu le 12 octobre 2015 à Montalieu-Vercieu : explication de la loi NOTRE et présentation d'un PLUI.

A retenir : le PLUi sera obligatoire, à terme sur tout le territoire de la nouvelle communauté, sauf si plus de 25 % des communes se prononcent contre.

Par ailleurs la nouvelle communauté de communes devra être soumise à un seul SCOT.

Les SCOT concernés étant actuellement en révision, le PLU communal restera applicable durant la période de transition.

Une réunion avec tous les Conseillers Municipaux des trois Communautés de Communes aura lieu le 18 novembre 2015 à 19 h à St Hilaire de Brens.

A noter : les projets de la CCBBD actuellement en cours continuent et seront menés à terme (construction du centre de loisirs à Saint-Marcel-Bel-Accueil, mise en place des sanisettes, pôle touristique..)

- COMMISSION VOIRIE

Il apparaît qu'il y a eu quelques dysfonctionnements au niveau de l'entretien des voiries communales et du transfert de compétences.

Un entretien avec le responsable communautaire est prévu pour régler ces problèmes

- AMBROISIE

M. CONTASSOT, référent ambroisie fait un compte rendu des actions effectuées au niveau intercommunal pour lutter contre la prolifération de l'ambroisie.

Il apparaît que la commune de Salagnon est l'une des plus touchée par ce phénomène, bien que de gros efforts aient été faits, notamment par les agriculteurs.

Par ailleurs, les propriétaires qui ont reçu des courriers ont assez bien réagis.

Monsieur CONTASSOT propose pour l'année prochaine d'intervenir auprès des enfants dans le cadre des NAP pour les sensibiliser au phénomène et toucher une plus grande partie de la population.

3/ MATERIEL ET EQUIPEMENT

- ACHAT DE MOBILIER POUR LE FOYER COMMUNAL

Il s'agit de renouveler les tables et les chaises (avec chariot de rangement) en préférant du matériel robuste et aisé à manipuler et à stocker.

Trois devis ont été demandés :

- Société MEFRAN : tables rectangulaires et tables rondes, en bois, 200 chaises avec chariots de rangement, devis 11984.20 € HT
- Société VEDIF : tables en plastiques, chaises et chariots de rangement : 14474.00 € HT
- Société « 1001 Bureaux » : tables en plastiques, 200 chaises et chariots de rangement : 12888.60 €

Le choix se fait sur le devis de la société MEFRAN.

L'achat de fera en deux parties, une moitié sur le budget 2015, une autre moitié sur el budget 2016

- AUTOLAVEUSE

Des devis ont été demandé pour remplacer l'auto laveuse : machine mono brosse avec batterie, autonomie 2h30.

- FENWICK : proposition à 9000 €. Devis rejeté, non conforme à la demande.
- Entreprise L.E.A :5450 €
- ARGOS : 3907 €, période de garantie de 2 ans avec visite d'entretien gratuite (possibilité d'avoir une démonstration).

Il est décidé d'attendre les démonstrations pour arrêter le choix.

4/ TRAVAUX DIVERS

- Lotissement DECHAMPS

La livraison des maisons est prévue pour mi-novembre.

Mr Raymond CONTASSOT émet quelques remarques sur ce chantier :

- Quand est-il du prix de raccordement au réseau d'eau usée ?
- Présence d'une cuve de gaz naturel : commission de sécurité à prévoir
- Les accès aux vides-sanitaires des maisons sont ouverts : veiller à les protéger pour des raisons de sécurité

- REVETEMENT DE SOL

Les travaux de réfection du revêtement de sol sur la scène du foyer communal vont commencer la semaine 44.

- Extracteur cuisine

Des devis ont été demandés pour installer un extracteur à fumée dans la cuisine du foyer Communal

- Bar du Foyer Communal

La société ALSERTI doit faire parvenir un devis pour installer un revêtement en inox sur le bar du Foyer Communal.

- Travaux mairie

Les volets commandés à la menuiserie BONNAZ seront installés mi-novembre
Un devis a été demandé pour changer les fenêtres de l'étage : 6281 €

- Fuite d'eau au stade

Suite au signalement d'une fuite d'eau au stade, il a été découvert un problème dans le regard : devis de l'entreprise NESME pour les réparations : 795 €

- Bouche à incendie accidentée à Pierre Magnière à changer : 3500 €

6/ QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux concernant l'enfouissement des réseaux électriques aux Sables et à Rapillard débutent la semaine prochaine (semaine 44). Une déviation de la voirie sera mise en place par le chemin de Culet.
- Mme BOULIEU demande à ce que la commune sollicite le Conseil Départemental concernant la limitation de vitesse sur la Route du Bugey
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la gendarmerie suit activement le dossier des TAG et autres incivilités sur la commune.
- Mme DOMINI rappelle l'exposition de peinture les 7-8 novembre et 14-15 novembre de Raf Péau (vernissage le 7 novembre)
- Repas du CCAS et cérémonie de commémoration de L'armistice de 1918, le mercredi 11 novembre.
- Réunion de la commission urbanisme –aménagement-environnement le vendredi 6 novembre à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30